

L'an deux mil quinze le dix-sept du mois de septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Dhuizon, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de M. Michel BUFFET, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Michel BUFFET, Evelyne FOUCHER, Raymond BEY, Manuela CIZEAU, Johanna CLAUZEL, Patrick COCHON, Jean-Louis FRANCHET, Sandra GAUTHIER, Carole LE BRETON, Michelle MANCEAU, Marine RABIER, Thierry TOUTAIN, André VANNEAU

Absents excusés : M. Daniel FUSIL ayant donné procuration à M. BUFFET, M. Yves TOUCHAIN ayant donné procuration à Mme E. FOUCHER

Secrétaire de séance : Mme Marine RABIER

A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'inscription d'une délibération non inscrite à l'ordre du jour, retenu comme suit :

1. Modification des statuts du Syndicat du Pays de Grande Sologne
2. Modification des statuts du Sidelc
3. Admissions en non-valeurs
4. Annulation loyer Budget Interventions Economiques
5. ONF- Proposition d'inscription de coupe à l'état d'assiette 2016
6. Entretien de terrain à Veillas – Facturation
7. Remboursement de frais de déplacements
- 8. Avenant marché Pasteur travaux aménagement abords mairie**
9. Questions diverses

1. Modification des statuts du Pays de Grande Sologne

Après avoir pris connaissance de la révision d'un certain nombre d'articles des statuts du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne, approuvée par le comité syndical du 2 juillet 2015, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Accepte, à l'unanimité, la modification des statuts et plus particulièrement :
 - o Article 4 : Le retrait de l'habilitation pour l'instruction des documents d'urbanisme
 - o Article 5 : L'instauration de suppléants dans la représentation des membres au sein du comité syndical
 - o L'homogénéisation et précision des modalités régissant les contributions des membres (communes et communautés de communes)

2. Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité en Loir et Cher (SIDELC)

Le syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité en Loir et Cher (SIDELC), souhaitant intégrer les évolutions technologiques, s'oriente vers 2 nouvelles compétences :

- Les bornes de recharges pour véhicules électriques
- L'éclairage public (maintenance, exploitation et investissement)

Pour ce faire, il y a nécessité de modifier les statuts du syndicat intégrant ces compétences optionnelles et qui devront être approuvés par chaque assemblée délibérante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la modification des statuts du SIDELC

3. Admission en non-valeur budget annexe EAU

Sur présentation d'un état établi par le comptable public et suite à l'ordonnance du tribunal d'Instance de Blois, le conseil municipal décide de statuer sur l'admission en non-valeur de la somme de 477.02 € sur le budget annexe de l'Eau.

4 . Annulation de loyers budget annexe Intervention Economique

VU le bail commercial du 23 Mars 2011 au profit de l'EURL PAULIN à effet à compter du 1^{er} avril 2010

VU le bordereau de situation des produits locaux non soldés dressé par le comptable public en date du 3 décembre 2014 s'élevant à la somme 5 883.16 €

CONSIDERANT la demande de l'EURL PAULIN sollicitant l'annulation des loyers d'avril à juillet 2010 argumentant que le local n'était pas prêt à la location,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de l'annulation des loyers d'avril, mai, juin, juillet 2010 pour un montant de 2600 € HT
- Précise que cette décision se traduira par la réduction du titre 10/2011, budget Intervention Economique.

5. ONF – proposition de coupe à l'état d'assiette 2016

L'aménagement en vigueur de la forêt communale prévoit la réalisation de coupes sur certaines parcelles pour 2016

Nature de la coupe	Parcelle	Type de coupe	Surface à passer	Modifications nécessaires	Type de vente	Mode de vente
Régénération	9B	définitive	1.59 ha	non	Sur pied	Appel d'offres
amélioration	14 U	taillis	0.96 ha	non	Sur pied	Cession chauffagiste
amélioration	18B	Amélioration bois moyen	7.82 ha	non	Sur pied	Appel d'offres

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Prend connaissance et accepte l'état d'assiette des coupes réglées proposées par l'ONF pour l'exercice 2016 selon le tableau récapitulatif ci-dessus.
- Fixe le tarif des stères délivrés aux cessionnaires à 6 € du stère.

6. Entretien terrain à Veillas : facturation à l'association des Chasseurs Dhuizonnais.

A la demande de l'association des Chasseurs Dhuizonnais un devis a été établi pour l'entretien par la commune des terrains de chasse à Veillas, notamment le dégagement sous et aux abords de la ligne à haute tension.

Cette intervention est estimée à 10h et proposée au tarif de 40 €/heure (frais de personnel et de matériel).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Donne son accord pour l'entretien des terrains de chasse au profit de l'Association des Chasseurs Dhuizonnais dans les conditions énoncées
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le maire pour donner suite à cette affaire, notamment, d'émettre le titre de recettes correspondant.

7. Remboursement frais de déplacements

Monsieur le Maire s'est rendu à la Cour Administrative de Nantes le 4 septembre dernier pour suivre le recours formulé par l'association de Protection du Site des Veillas qui conteste l'autorisation préfectorale pour l'extension de la station d'épuration des Sublennes.

Les frais occasionnés par ce déplacement (train, taxi, déjeuner) s'élèvent à 136.20€. Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le remboursement des frais à Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- donne son accord pour le remboursement des frais de déplacements à Monsieur le Maire s'élevant à la somme de 136.20 €.

8. Avenant marché Pasteur travaux aménagement abords mairie

Monsieur le Maire informe les membres présents que l'aménagement d'un accès Personnes à Mobilité Réduite aux abords de la Mairie est en cours. Il précise que des travaux supplémentaires et imprévus sont à prendre en compte: remblaiement d'une fosse toutes eaux en sable, fourniture et pose de tampons sur des regards d'eaux usées existants, création d'un avaloir pour évacuation des eaux pluviales, marquage au sol de places de stationnement. etc ..

De ce fait, il est nécessaire de faire un avenant au marché initial pour le lot 1 « VRD – Espaces verts » attribué à l'entreprise PASTEUR TP SARL.

Monsieur le Maire présente les caractéristiques de l'avenant n°1 :

Lot	Entreprise	Montant HT Base	Avenant	Nouveau montant
01	PASTEUR TP SARL	25 453.00 €	6 245.00 €	31 698.00 €
	T.V.A. 20.00 %	5 090.60 €	1 249.00 €	6 339.60 €
	TOTAUX T.T.C.	30 543.60 €	7 494.00 €	38 037.60 €

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver l'avenant n°1 au marché de travaux pour l'aménagement d'un accès PMR aux abords de la Mairie comme détaillé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°1 aux marchés de travaux pour l'aménagement d'un accès PMR aux abords de la Mairie comme détaillé ci-dessus.
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,

Questions diverses

- **Formation BAFA** pour l'agent en charge de la garderie périscolaire et TAP
Le conseil municipal donne son accord pour prendre en charge la formation BAFA de Déborah GUILLEMARD, en charge de la garderie périscolaire et coordonnatrice des TAP ; Le montant de la formation est de 680 € (externat) ; l'organisme retenu est la Ligue de l'Enseignement, FOL 41.
- **Centre de Loisirs Sans Hébergement du mercredi après midi**
L'association Famille Rurale organisatrice du centre de loisirs des mercredis après-midi attire l'attention de la municipalité sur le devenir incertain de cette structure compte tenu de la faible fréquentation (6 enfants en septembre) et des aides financières non confirmées.
Les simulations budgétaires font apparaître un déficit d'environ 4 000 € si l'aide de la CAF est maintenue à 100 %, et de 5 600 € sans aide.
Compte tenu de ces éléments, la municipalité s'engage à subventionner l'association Famille Rurale selon les besoins, pour le maintien du Centre de Loisirs le mercredi après- midi, jusqu'au 31 décembre 2015 ; une réflexion est engagée pour un autre mode de fonctionnement à compter de janvier 2016, sous forme de garderie communale.
- **Banquet du 11 novembre**
Le choix du prestataire n'est pas confirmé ; le repas sera gratuit pour les présidents d'association, les pompiers volontaires retraités, les porte-drapeaux et les conseillers municipaux en exercice. La participation financière est de 25 € pour les habitants la commune, 35 € les « extérieurs » ; inscription avant le 20 octobre auprès du secrétariat de mairie (nombre de places limitées)
- Le Caquetoir de septembre est présenté à l'assemblée ; quelques modifications sont à prévoir ; distribution seconde quinzaine de septembre
-

Séance levée à 21H30

Compte rendu validé par M. RABIER, secrétaire de séance le 30 sept. 2015